

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-521 du 13 Décembre 1985

chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH,
Ministre du Travail et des Affaires Sociales,
de l'intérim du Camarade Girigissou GADO,
Ministre de l'Equipeement et des Transports
pour compter du 10 Décembre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-512 du 10 Décembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République

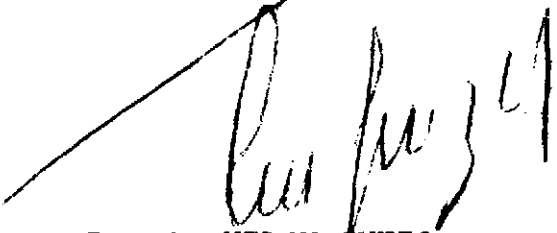
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 10 Décembre 1985 le Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipeement et des Transports pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 Décembre 1985

Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MET-MTAS 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNE-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-